



**PRÉFECTURE  
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2024-116

PUBLIÉ LE 15 MAI 2024

# Sommaire

## **DRFIP /**

971-2024-05-07-00002 - DRFIP971-Délégation de signature à l'effet de signer  
les autorisations de recourir à la procédure d'anonymisation (1 page)

Page 3

DRFIP

971-2024-05-07-00002

DRFIP971-Délégation de signature à l'effet de  
signer les autorisations de recourir à la procédure  
d'anonymisation

Direction régionale des Finances publiques  
de la Guadeloupe et des Îles du Nord  
ZAC BOLOGNE CALEBASSIER  
97100 BASSE-TERRE

**Délégation de signature à l'effet de signer les autorisations de recourir à la procédure  
d'anonymisation**

**L'administrateur de l'État, directeur régional des Finances publiques de la Guadeloupe,**

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article L286 B ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction  
générale des Finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2023 portant nomination de  
Monsieur Jean-Yves LE GALL, administrateur général des Finances publiques en qualité de  
directeur régional des Finances publiques de la Guadeloupe ;

Vu le décret du 19 février 2024 portant intégration de Monsieur Jean-Yves LE GALL  
dans le corps des administrateurs de l'État ;

**Arrête**

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Monsieur David GIRARDOT, administrateur  
des finances publiques adjoint, à l'effet de signer les autorisations de recourir au dispositif  
d'anonymisation prévu à l'article L 286 B du livre des procédures fiscales.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre le 7 mai 2024

L'administrateur de l'État,  
Directeur régional des Finances publiques de  
Guadeloupe et des Îles du Nord,

Jean-Yves LE GALL

